



Centres d'Excellence Africains CEA-IMPACT de Logistique et transport (CELT) et Collège of Engineering (CoE) de CEALT.

I- Introduction

Dans le cadre de la présente initiative des projets de Centres d'Excellence Africains pour l'Impact (CEA-Impact) de la Banque Mondiale (2019 – 2023), le Centre d'Excellence Africain Emergent en Logistique et Transport (CEALT) de l'Université de Djibouti a été sélectionné pour deux (2) projets (Figure 1) qui sont:

A. Centre d'Excellence en Logistique et Transport. Ce projet sera dénommé « CELT »

B. Collège d'Ingénierie : Ce projet sera dénommé « CoE ».

Il est important de noter que le CEALT œuvre dans la mise en place d'un Centre Emergent d'Excellence en Afrique dans les domaines de Logistique et Transport, et sur le renforcement des filières de l'Ingénierie.

Hormis cette différence thématique, sur le plan de l'ancrage institutionnel, les deux projets bénéficient de la gouvernance et de la caution institutionnelle du centre d'excellence CEALT.

Toutes les facilités infrastructurelles, les procédures de gestion, les mécanismes de formation et de recherche-Innovation et les structures de direction et de gouvernance du centre d'excellence CEALT seront à la disposition des deux projets pour leur mise en œuvre.

Les deux projets disposeront d'une autonomie de gestion technique et financière avec des sous comptes séparés et une équipe de projet commune.

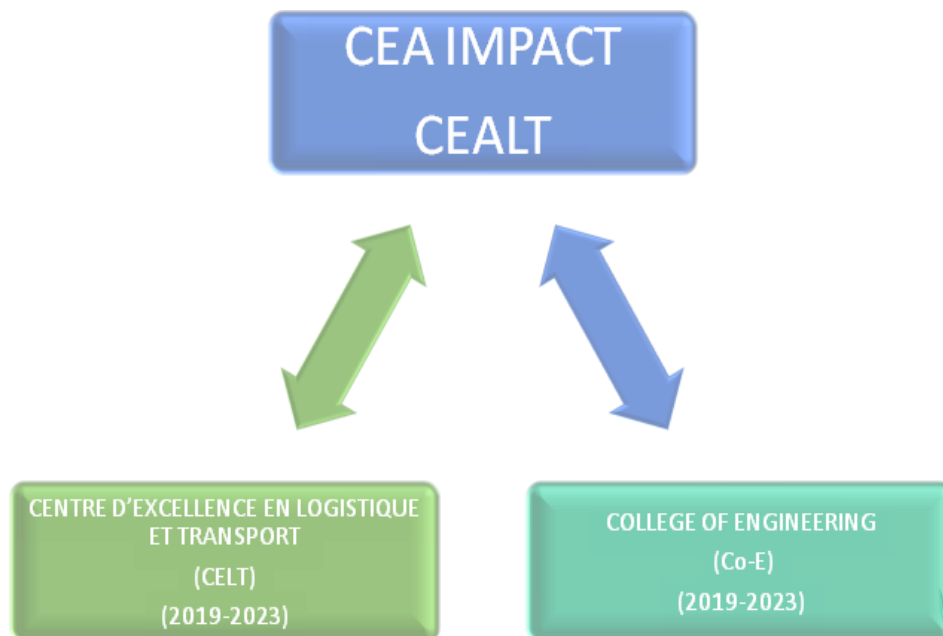


Figure 1 : Schématisation du concept des deux projets CEA IMPACT : CELT et CoE

De plus, à travers ses deux (2) composantes CELT et CoE, le CEA-Impact CEALT ambitionne d'atteindre les objectifs institutionnels suivants :

- Former des cadres, des spécialistes professionnels et techniciens du secteur de la logistique et transport;
- Développer la recherche appliquée axée sur des thématiques de renforcement de la compétitivité;
- Promouvoir l'innovation entrepreneuriale des étudiants, jeunes diplômés et professionnels du secteur de la logistique et transport;
- Former des ingénieurs, dotés d'une formation professionnelle de qualité répondant aux exigences d'une ingénierie de haut niveau et capable de répondre aux exigences en matière de développement;
- Former des ingénieurs possédant une haute maîtrise technique mais également créatifs et dotés d'un esprit d'entreprenariat;
- Former des leaders capables d'utiliser les principes des potentialités des sciences de l'ingénierie ;
- Développer une activité de recherche appliquée dans le domaine de l'ingénierie ainsi que sa diffusion, en liaison avec les facultés, instituts de technologie et le centre de recherche de l'Université de Djibouti et le Centre d'Études et de Recherche de Djibouti;
- Participer aux actions de coopération régionale et internationale en matière de développement des sciences de l'ingénierie et des projets s'y référant.



Centres d'excellence Africains CEA-IMPACT de Logistique et transport (CELT) et Collège of Engineering (CoE) de CEALT.

II- POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES BOURSES POUR MASTER.

1- But de la politique

Cette présente politique fournit des informations sur l'attribution des bourses sur critères sociaux, régionaux et d'excellence dans le Centre d'Excellence Africain Emergent en Logistique et Transport (CEALT).

Le CEALT invite les étudiants nationaux et régionaux à postuler aux bourses d'études ACE-IMPACT, une opportunité de poursuivre les études de second cycle. Le CEALT envisage d'acquérir des financements externes auprès des partenaires sectoriels et des bailleurs de fonds. En répondant aux appels à projets de financement, le CEALT ambitionne de soutenir et récompenser les étudiants méritants.

Le CEALT compte former des mains d'œuvre qualifiées compétentes capable de relever les défis de développement de la région dans le domaine de la logistique et Transport, et particulièrement une des visions du pays.

Compte tenu des priorités de la stratégie du CEALT et des cadres stratégiques continentaux de l'UA, le présent appel est ouvert aux domaines thématiques suivants:

- Logistique et transport
- Domaine fédérateur : STEM pour Science, Technologie, Ingénierie et Mathématique.

A cet effet tous financements alloués doivent être en accord avec la vision et la mission du CEALT.

2- Principes d'attribution

2-1- Programme des bourses

L'attribution de ces bourses sera basée sur trois programmes, à savoir :

- soutenir les étudiants ayant des difficultés sociales pour poursuivre leurs études supérieures.
- soutenir les étudiants nationaux et régionaux.
- récompenser les étudiants méritants sur la base des résultats d'excellence.

2-2- Catégories des bourses

a) Bourses d'excellence.

Ces bourses sont destinées aux étudiants méritants pouvant faire valoir l'excellence de leurs résultats académiques avant l'entrée aux différents programmes du CEALT. Ces bourses couvriront les charges suivantes :

- L'hébergement et restauration (pour les étudiants des régions de l'intérieur)
- L'assurance (pour le stage)
- Le transport
- L'aide à la mobilité internationale

Cette bourse est valide tout en long du cursus sous condition de maintien d'un niveau académique satisfaisant. L'aide à la mobilité comprend le financement d'une formation universitaire ou un stage à l'étranger.

Le montant de cette catégorie de bourse est estimé à 440 \$/mois.

Une somme complémentaire de 110 \$/mois sera attribuée aux étudiants de la région de l'intérieur.

b) Bourses régionaux

Ces bourses sont destinées aux étudiants venant des pays régionaux et du continent pour promouvoir l'attractivité du centre. Ces bourses couvriront les charges suivantes :

- Frais de subsistance
- L'inscription
- L'hébergement
- L'assurance (stage, soins, santé et rapatriement)

Cette bourse est valide tout en long du cursus sous condition de maintien d'un niveau académique satisfaisant. L'étudiant pendant son cycle Master bénéficiera d'un (1) billet d'avion (1 aller/retour).

Le montant de cette catégorie de bourse est estimé à 650 \$/mois.

c) Bourses sur critères sociaux.

Ces bourses sont destinées à apporter un soutien aux étudiants issus des milieux précaires et ayant des difficultés sociales et financières. Ces bourses couvriront les charges suivantes :

- L'inscription (exonération)
- L'assurance (pour le stage)
- Les tickets de restauration

Cette bourse est valide tout en long du cursus sous condition de maintien un niveau académique satisfaisant.

Le montant de cette catégorie de bourse est estimé à 330 \$/mois.

3- Communication sur le lancement des bourses.

Le lancement officiel de l'appel à candidatures aux bourses sera annoncé courant le mois de mars de chaque année, en anglais et en français, sur le site Web du centre suivant : <http://www.univ.edu.dj/ace1/> sous la rubrique « appel à candidatures pour les bourses ».

Cette annonce sera également diffusée au sein du centre.

La durée du processus de demande des bourses est de 3 mois (du 1^{er} mars au 30 mai) et la durée de la soumission de dossier de candidature est de 1 mois (du 1^{er} Juin au 30 Juin).

4- Dossier de candidature.

Pour présenter son dossier, la personne candidate doit :

- Remplir le formulaire de candidature disponible sur le site <http://www.univ.edu.dj/ace1/>
- Adresser une demande écrite au directeur du centre de CEALT précisant l'intérêt et la motivation pour la bourse.
- Joindre une copie d'une pièce d'identité (CIN).
- Un curriculum vitae détaillé
- Joindre des documents attestant la précarité des étudiants (pour les cas sociaux, en collaboration avec le Ministère des affaires sociales et des solidarités).
- Joindre les copies certifiées conformes des relevés des notes du cycle préparatoire ou licence.
- Joindre une copie certifiée conforme des diplômes obtenus.
- Joindre une copie de passeport en cours de validité (minimum de 6 mois) pour les étudiants régionaux.

Des justificatifs complémentaires peuvent être demandés pour certains dossiers de candidature.

Les dossiers doivent être envoyés au secrétariat du **Centres d'excellence Africains CEA-IMPACT Logistique et transport (CELT) et Collège of Engineering (CoE) (CEALT)**
Contact : Dr Souleiman Omar Hoch, Responsable de pilotage et suivi des formations en Masters et Doctorat de CEALT ; Téléphone : +25377706504

E. mail : souleiman_omar_hoch@univ.edu.dj

Le formulaire de candidature peut être téléchargé sur le site web du Centre :

<http://www.univ.edu.dj/ace1/>

ou être retiré au niveau des secrétariat des différentes formations.

Attribution des bourses

Les critères d'attribution des bourses seront fixés par le CEALT. Les boursiers seront sélectionnés par un comité des bourses composés de :

- Directeur du centre.
- Directeur adjoint du centre.
- Responsable des programmes académiques et de la recherche.
- Les directeurs des études concernés.
- Directeur de la scolarité.
- Chargé d'insertion professionnelle et de l'Observatoire.
- Deux enseignants-chercheurs provenant de CoE et de CELT.
- Assistante de direction.

Le mandat de ce comité sera de :

- Cibler les meilleurs dossiers de candidatures.
- Classifier les critères par ordre d'importance selon les mécanismes de notation suivants :

MECANISME DE NOTATION DU DOSSIER				
Côtes d'évaluation (01 = Très faible, 02 = Faible, 03 = Passable, 04 = Bon, 05 = Excellent)				
1.1 Profil du candidat			/5	
1.2 Niveau du candidat			/5	
1.3 Genre	Homme	/5	Femme	/10
1.4 Cycle préparatoire ou Licence	Cycle Préparatoire	/10	Licence	/5
1.5 Pays d'origine	Pays Francophones	/5	Pays Anglophones	/10
Note scientifique globale fixé par le comité.		/30		/35

- Evaluer les candidatures soumises conformément à ces critères susmentionnés.
- Prendre en compte les souhaits/besoins des bailleurs de fonds/partenaires sectoriels.
- Diffuser la liste des boursiers retenus sur le site internet du CEALT.

La durée approximative de l'évaluation des candidatures par le comité est de 30 jours (Du 1^{er} Juillet au 30 Juillet).

Les candidats retenus doivent se présenter à l'administration du CEALT sous 15 jours après la diffusion de la liste des boursiers dans le site Web du centre pour confirmer l'acceptation de la bourse. Passé ce délai, la bourse sera octroyée par mérite à la liste des étudiants sur la liste d'attente.

Ensuite, une attestation de bourse sera délivrée au candidat. Cette dernière précisera le montant, la durée de la bourse ainsi que la date de début et la périodicité de versement. Il est noté que les bourses ne sont pas cumulatives.

6- Versement des bourses

Tous les étudiants en provenance des pays régionaux bénéficieront à l'arrivée à Djibouti, d'un frais d'installation qui s'élève à 200\$. Ce frais et le premier paiement de la bourse seront remis sous forme d'un chèque ou en espèces à l'étudiant dès son arrivée à Djibouti.

A la suite, les versements des bourses pour chaque catégorie ci-dessus mentionnés seront effectués par virement bancaire tous les 3 mois. Le titulaire doit donc détenir un compte bancaire dans une institution financière Djiboutienne (banque).

La gestion des dossiers de bourse des étudiants sera suivie de près par Dr Souleiman Omar Hoch (voir coordonnées ci-dessus). En cas de non versement ou rupture de la bourse, les étudiants pourront s'adresser à la même personne.

7- Calendrier

Calendrier prévisionnel	
1.1 Publication de l'appel dans le site Web du CEALT	1 Mars 2020
1.2 Date de soumission des candidatures	Du 1 ^{er} au 30 Juin 2020
1.3 Période d'évaluation des candidatures par le comité	Du 1 ^{er} Juillet au 30 Juillet 2020
1.4 Annonce aux candidats retenus (Un mail sera envoyé à chaque candidat et la liste des candidats retenus sera diffusée dans le site Web du CEALT)	Septembre 2020
1.5 Signature de la convention de subvention	Septembre 2020
1.6 Date de début de la bourse	1 Octobre 2020

8- Suspension de la bourse

La bourse sera suspendue dans les cas suivants :

- Abondant du cursus en milieu d'année.
- Redoublement d'une année universitaire (2 années de suite).
- Stage non validé
- Admission au conseil de discipline : attitude ou comportement inapproprié au sein du CEALT.



Centres d'excellence Africains CEA-IMPACT de Logistique et transport (CELT) et Collège of Engineering (CoE) de CEALT.

III- POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES BOURSES DOCTORALES

1- Objectif

Le CEALT propose de soutenir les étudiants diplômés d'un master du CEALT souhaitant poursuivre leurs études de 3^{ème} cycle en recherche dans le domaine de CEALT en leur octroyant des bourses doctorales. Cette allocation doit s'inscrire dans un projet structurant de l'établissement d'origine. Elle permet d'appuyer le développement de personnel hautement qualifié dans le domaine du CEALT.

Les sujets de thèses des candidats doivent s'inscrire dans les thématiques de recherche du CEALT : Logistique, transport et STEM.

2- Communication sur le lancement des bourses.

Le lancement officiel de l'appel à candidatures aux bourses sera annoncé courant le mois de mars de chaque année, en anglais et en français, sur le site Web du centre suivant : <http://www.univ.edu.dj/ace1/> sous la rubrique « appel à candidatures pour les bourses ».

Cette annonce sera également diffusée au sein du centre.

La durée du processus de demande des bourses est de 3 mois (du 1^{er} mars au 30 mai) et la durée de la soumission de dossier de candidature est de 1 mois (du 1^{er} Juin au 30 Juin).

3- Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter l'ensemble des pièces suivantes :

- Une demande de bourse précisant la spécialité et le domaine de recherche envisagé avec le sujet.
- Un curriculum vitae détaillé
- Une copie légalisée du diplôme autorisant l'inscription en thèse (Master 2 recherche ou équivalent)
- Les photocopies légalisées des relevés des notes (Master ou équivalent)
- La liste de publications (si existante)
- Une attestation d'accueil du laboratoire de recherche signée, datée et tamponnée par le-la Directeur (trice) du laboratoire.
- Une attestation d'encadrement de directeur (-rice) de thèse,
- Une description du projet de recherche doctoral comprenant un résumé, sa justification, son questionnement scientifique, la démarche de travail proposée, les moyens nécessaires et le calendrier prévisionnel des opérations sur la durée de la thèse.

En complément et lorsque le candidat est recruté :

- Une copie de la convention de cotutelle.
- Une charte de thèse signée par le candidat
- Une photo d'identité
- Une photocopie de la pièce d'identité ou du passeport.

Un dossier incomplet ne sera pas examiné. Il est vivement conseillé de soumettre la candidature avant les dernières 48 heures de la date limite affichée sur le site du centre.

Les dossiers doivent être envoyés au secrétariat du **Centres d'excellence Africains CEA-IMPACT Logistique et transport (CELT) et Collège of Engineering (CoE) (CEALT)**
Contact : Dr Souleiman Omar Hoch, Responsable de pilotage et suivi des formations en Masters et Doctorat de CEALT ; Téléphone : +25377706504
E. mail : souleiman_omar_hoch@univ.edu.dj

4- Sélection des candidats

Après examen de la recevabilité, les dossiers sont soumis pour classement à la Commission de Sélection qui est composé de :

- Directeur de l'Ecole Doctorale
- Directeur ou co-encadrant de la thèse
- Directeurs de laboratoires CEALT (en fonction du sujet de thèse).
- Doyens concernés
- Directeur de Ressources Humaines (pour les enseignants assistants)

Pour compléter l'examen du dossier, une fiche d'évaluation sera envoyée à un expert du comité scientifique.

- Chaque candidat devra remplir une déclaration sur l'honneur selon un modèle préétabli (document joint à compléter-annexe 1).
- Conformément aux usages universitaires, les décisions de la commission de Sélection sont rendues de façon indépendante.
- La sélection s'effectue sur la base de l'excellence de la candidature et à concurrence des financements disponibles.
- Une liste d'attente sera également établie. Aucun dossier ne sera retourné au candidat.
- Les candidats sélectionnés, en listes principale et d'attente, seront informés par courrier électronique.
- Les résultats définitifs seront mis en ligne à l'adresse : <http://www.univ.edu.dj/ace1/>

La durée approximative de l'examen des dossiers des candidatures par le comité scientifique est de 30 jours (Du 1^{er} Juillet au 30 Juillet).

5- Renouveaulement :

Le renouvellement de **l'inscription en doctorat est obligatoire** en début de chaque année universitaire jusqu'à la soutenance. Chaque candidat devra fournir l'ensemble des pièces suivantes :

- Une demande de réinscription en doctorat dûment rempli selon un modèle préétabli (document joint à compléter-annexe 2).
- La carte d'étudiant pour l'année de réinscription.
- Un rapport d'état d'avancement de thèse visé par le/les directeur(s) (document joint à compléter-annexe 3),
- Calendrier actualisé des travaux réalisés jusqu'à présent et ceux à venir jusqu'à la date de soutenance de la thèse (document joint à compléter-annexe 4)
- Une lettre d'invitation de la part du centre ou laboratoire de formation doctorale mentionnant la période de séjour. Elle doit être signée, datée et tamponnée par le Directeur (trice) de thèse.

6- Dérogation :

Les doctorants souhaitant bénéficier d'une quatrième année doivent déposer impérativement :

- Une demande motivée de dérogation,
- La carte d'étudiant pour l'année de réinscription.
- Un rapport d'état d'avancement de thèse visé par le/les directeur(s) (document joint à compléter-annexe 3),
- Une lettre d'invitation de la part du centre ou laboratoire de formation doctorale mentionnant la période de séjour. Elle doit être signée, datée et tamponnée par le Directeur (trice) de thèse,

7- Versement des bourses

Les candidats retenus bénéficieront d'une bourse de doctorat dont le montant est estimé à 1100\$ par mois et une prise en charge d'un ou plusieurs billets d'avion aller/retour pour les candidats effectuant leurs thèses dans les instituts partenaires du centre.

Le versement des bourses sera effectué par virement bancaire tous les 3 mois. Le titulaire doit donc détenir un compte bancaire dans une institution financière.

La gestion des dossiers de bourse des étudiants sera suivie de près par Dr Souleiman Omar Hoch (voir coordonnées ci-dessus). En cas de non versement ou rupture de la bourse, les étudiants pourront s'adresser à la même personne.

8- Calendrier

Calendrier prévisionnel	
1.2 Publication de l'appel dans le site Web du CEALT	1 Mars 2020
1.2 Date de soumission des candidatures	Du 1 ^{er} au 30 Juin 2020
1.3 Période d'évaluation des candidatures par le comité	Du 1 ^{er} Juillet au 30 Juillet 2020
1.4 Annonce aux candidats retenus (Un mail sera envoyé à chaque candidat et la liste des candidats retenus sera diffusée dans le site Web du CEALT)	Septembre 2020
1.5 Signature de la convention de subvention	Septembre 2020
1.6 Date de début de la bourse	1 Octobre 2020

Annexe 1

NOM, Prénom : _____
Adresse : _____
Numéro de téléphone : _____
Courrier électronique : _____

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné....., déclare sur l'honneur que je ne bénéficie d'aucune aide financière pour effectuer mes études et/ou recherches (en) pendant l'année à part celle demandée au CEALT, et que je n'ai présenté aucune demande de financement auprès d'autres établissements.

Fait à Djibouti, le

Annexe 2

Centres d'excellence Africains CEA-IMPACT de Logistique et transport (CELT) et Collège of Engineering (CoE) de CEALT.

Demande de renouvellement de mobilité doctorale pour l'année

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Civilité			
NOM		Prénom	
Date de naissance		Pays de nationalité	

IDENTIFICATION DE LA THÈSE

Établissement d'origine			
Directeur de thèse à l'origine	Civilité		
	NOM		
	Prénom		
Établissement d'accueil			
Directeur de thèse à l'origine	Civilité		
	NOM		
	Prénom		
Champ Disciplinaire			
Intitulé du sujet de thèse			
Date de première inscription en thèse			
Date de soutenance prévue		Pays de soutenance	

ALTERNANCE DES MOBILITÉS DURANT LA THÈSE

Année de thèse	Etablissement d'origine		Etablissement d'accueil	
	Date de début	Date de fin	Date de début	Date de fin
1^{ère} année (entre..... et.....)				
2^{ème} année (entre..... et.....)				
3^{ème} année (entre..... et.....)				
4^{ème} année (entre..... et.....)				

Annexe 3



Rapport vulgarisé sur les travaux de thèse effectués durant l'année

A retourner rempli avant la date affichée sur le site du centre

NOM et Prénom du doctorant :

Année académique de première inscription en thèse :

Intitulé du sujet de thèse :

Résumé succinct de la problématique et des objectifs fixés pour la thèse (200 mots maximum)

Travaux effectués au cours de l'année (300 mots maximum)

Valorisation(s) scientifique(s) de vos travaux : publications effectuées, conférences, séminaires, posters, etc. (Attention ! Veillez à donner les références complètes)

Annexe 4

**Centres d'excellence Africains CEA-IMPACT de Logistique et transport (CELT) et
College of Engineering (CoE) de CEALT.**

Calendrier des travaux de recherche

*(ce document est pris en compte, entre autres, lors de l'évaluation de votre demande
de renouvellement. Veillez à bien renseigner tous les champs)*

Prénom/Nom du doctorant	
------------------------------------	--

Intitulé du sujet de thèse	
---------------------------------------	--

CALENDRIER D'ALTERNANCE – PREMIÈRE ANNÉE DE THÈSE

ANNÉE ACADÉMIQUE	
-------------------------	--

Période	Date de début	Date de fin	Durée en mois	Établissement	Travaux envisagés
Période 1				Établissement d'accueil	
Période 2				Établissement d'origine	

CALENDRIER D'ALTERNANCE – DEUXIÈME ANNÉE DE THÈSE

ANNÉE ACADÉMIQUE					
Période	Date de début	Date de fin	Durée en mois	Établissement	Travaux envisagés
Période 1				Établissement d'accueil	
Période 2				Établissement d'origine	

CALENDRIER D'ALTERNANCE – TROISIÈME ANNÉE DE THÈSE

ANNÉE ACADÉMIQUE					
Période	Date de début	Date de fin	Durée en mois	Établissement	Travaux envisagés
Période 1				Établissement d'accueil	
Période 2				Établissement d'origine	



Centres d'excellence Africains CEA-IMPACT de Logistique et transport (CELT) et Collège of Engineering (CoE) de CEALT.

IV-POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE PERFECTIONNEMENT POUR LES ENSEIGNANTS

1- Objectif

Le CEALT propose de soutenir les enseignants et/ou chercheurs souhaitant se perfectionner dans leur domaine d'enseignement et de recherche. L'allocation de perfectionnement doit s'inscrire dans un projet structurant de l'établissement d'origine. Elle permet au bénéficiaire de se former afin de pallier le manque d'enseignants dans certains domaines afin de remplacer progressivement les missions de coopération scientifique des partenaires et renforcer la capacité de la recherche dans les différentes thématiques du centre.

2- Conditions de candidature

Le(a) candidat(e) doit :

- justifier son statut d'enseignant-chercheur au sein du CEALT ;
- justifier la pertinence scientifique de sa candidature et de l'intérêt de son séjour ;
- solliciter un perfectionnement dans les thématiques de recherche ou de formation du CEALT ;
- déclarer toute prise en charge financière autre que celle demandée au CEALT ;
- s'engager à remettre au CEALT, dans les deux mois suivant la fin de sa mobilité, un rapport de mobilité.

L'établissement d'accueil doit :

- être situé dans un pays différent de celui dans lequel le (la) candidat(e) est en exercice
- justifier de sa capacité à organiser le séjour de perfectionnement sollicité ;
- valider et certifier les travaux du bénéficiaire ;

L'établissement d'origine doit s'engager à accepter le séjour de perfectionnement proposé par l'établissement d'accueil.

3- Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre l'ensemble des pièces suivantes :

- une demande de bourse de perfectionnement précisant la spécialité et le domaine de recherche ou de formation envisagé avec le sujet.
- un curriculum vitae détaillé actualisé
- une description détaillée du projet de formation ou de recherche
- une attestation d'accueil du responsable de la structure d'accueil, précisant les dates de mobilité.
- un accord du supérieur hiérarchique de l'enseignant précisant l'intérêt de la mobilité pour le chercheur ainsi que pour l'institution et précisant le statut d'enseignant et/ou chercheur en exercice au sein de son établissement d'origine (Directeur du centre).
- un accord du plus haut responsable de l'établissement d'origine confirmant son engagement à accepter le séjour de perfectionnement (Président de l'Université).

Document complémentaire pour la mise en place de la mission :

- Copie de la page d'identification du passeport

Les dossiers doivent être envoyés ou déposés au secrétariat du **Centres d'excellence Africains CEA-IMPACT Logistique et transport (CELT) et Collège of Engineering (CoE) (CEALT)**
Contact : Dr Souleiman Omar Hoch, Responsable de pilotage et suivi des formations en Masters et Doctorat de CEALT ; Téléphone : +25377706504
E. mail : souleiman_omar_hoch@univ.edu.dj

4- Sélection des candidats.

Après examen de la recevabilité, les dossiers sont soumis pour classement à la Commission de Sélection qui est composée de :

- Directeur de l'Ecole Doctorale
 - Directeurs de laboratoires CEALT (en fonction du sujet de thèse).
 - Doyens concernés
 - Directeur de Ressources Humaines
-
- Chaque candidat devra remplir une déclaration sur l'honneur selon un modèle préétabli (document joint à compléter-annexe 1).
 - Conformément aux usages universitaires, les décisions de la commission de Sélection sont rendues de façon souveraine.
 - La sélection s'effectue sur la base de l'excellence de la candidature et à concurrence des financements disponibles.
 - Une liste d'attente sera également établie. Aucun dossier ne sera retourné au candidat.
 - Les candidats sélectionnés, en listes principale et d'attente, seront informés par courrier électronique.
 - Les résultats définitifs seront mis en ligne à l'adresse : <http://www.univ.edu.dj/ace1/>

5- Critères de sélection.

Les principaux critères de sélection des candidats sont :

- la qualité scientifique du dossier (motivation, résultats, avis du responsable scientifique) ;
- la justification d'une activité de recherche ou d'une activité pédagogique au sein du CEALT ;
- les objectifs scientifiques attendus et les retombées à court terme pour le CEALT ;
- la cohérence de la demande avec les priorités, les besoins et les thématiques du CEALT ;
- l'inscription de la mission dans un projet structurant du CEALT et de transfert de compétences ;
- l'équilibre entre les genres des candidats (priorités aux candidates ayant une qualité égale des dossiers).

6- Prise en charge de la mission de perfectionnement.

Le stage de perfectionnement doit durer au maximum 1 mois. Cette durée ne peut être morcelée, ni prolongée, ni interrompue.

La prise en charge de la mission comprend les éléments suivants :

- un billet de voyage aller/retour mis à la disposition de l'allocataire ;
- une allocation mensuelle forfaitaire (voir tableau ci-dessous) de participation au frais de séjour établie en fonction du niveau de vie dans la région d'accueil ;
- cette allocation sera remise sous forme d'un chèque au titulaire à son départ du pays ;

Montant des allocations mensuelles forfaitaires	Pays d'accueil
1123 \$	Elevé
840 \$	Moyen
680 \$	Faible

Le frais de visas et de vaccinations requis pour se rendre au pays d'accueil sont à la charge de l'allocataire.